

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Délibération N° 27-04-2026 / N°28

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansqin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuveille, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, David Dubois, Pascal Glavieux, , Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 96

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel, Dominique Coppin, Christian Boucly, Serge Leu, François Coquart, Patrick Dekeyser, Alain Debureaux, Jean-Paul Hemery, Alexandre Decry, Eric Legrand

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Martine Gérard, ayant donné procuration à Catherine Libessart, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

**Commande publique : Avenant N°1 Marché de travaux 2024-T-
de l'antenne de Tincques »**

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vue le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°23 du 6 février 2025 définissant le règlement de procédure interne des marchés publics ;

Vu la délibération N°22-08-2024 / N°137 en date du 22 août 2024 attribuant le marché de travaux pour la réfection de la façade de l'antenne de Tincques à l'entreprise OB Construction pour un montant de 506 400€ HT soit 607 680€ TTC.

Monsieur le Vice-Président explique aux membres de l'Assemblée Communautaire, la nécessité de conclure un avenant N°1 avec l'entreprise OB Construction de Haute-Avesnes afin d'acter les modifications intervenues en cours d'exécution du marché, à fixer les incidences techniques et financières afin de mettre en conformité le marché avec les travaux effectivement réalisés.

Ces incidences sont détaillées ci-après :

- Un état de vétusté avancé a été constaté lors de la dépose des 12 boîtes à eaux, leur remplacement ainsi que les descentes ont été chiffrés à 8 280€ HT, soit 9 936€ TTC.
- Plusieurs éléments en bois ont été constatés comme fortement dégradés après la dépose complète du bardage. Ces désordres n'étaient pas visibles sans une dépose intégrale de l'habillage. La nécessité de remplacer ces éléments bois s'élève à 8 318€ HT soit 9 981,60€ TTC
- Lors de la pose, l'entreprise a fixé le bardage sur les panneaux isolants de type PAVATHERM car ils présentaient, conformément à leur fiche technique, une rigidité suffisante permettant leur mise en œuvre sans éléments de compensation spécifiques. Cependant, il a été constaté des variations de planéité et l'entreprise a proposé la pose d'une structure allant rechercher l'ossature primaire afin de corriger ce défaut de planéité et prévenir d'éventuel problème de dilatation. La mise en place de cette structure s'élève à 9 834,96€ HT soit 11 801,95€ TTC.

Ainsi, l'avenant se traduit par une plus-value de 26 432,96€ HT, soit 31 719,55€ TTC. Soit une augmentation du montant initial du marché de travaux de 5,22%. Le montant du marché de travaux s'élèvera désormais à 532 832,96€ HT soit 639 399,55€ TTC.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 15 avril 2026,

L'Assemblée communautaire décide à la majorité (un contre):

- D'approuver les modifications induites par l'avenant N°1.
- D'autoriser le Vice-Président à signer l'avenant N°1 ainsi que les pièces afférentes à leurs exécutions et à leurs règlements afin d'acter les modifications du marché.

Le secrétaire de séance

Jean-Marie Dufay

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 07/05/2026 et publication ou notification du 07/05/2026

